

CNU27

Compte-rendu de la session Avancement de grade 2021

La section 27 (Informatique) s'est réunie du 17 au 21 mai pour examiner les demandes d'avancement de grade. Les demandes MCF ont été examinées du 17 au 19 mai. Les demandes PR ont été examinées les 20 et 21 mai. 44 membres ont pu être présents. Les membres rang B (MCF et assimilés) et rang A (PR et assimilés) siègent et statuent pour les demandes MCF. Les membres rang A siègent et statuent pour les demandes PR. Étant donnée la situation sanitaire, la session s'est déroulée en visioconférence.

Ce document présente un bilan de cette session.

1. Introduction

Les promotions sont accordées pour 50% par les sections du CNU et pour 50% par les établissements. Pour l'année 2021, la section 27 dispose de 132 promotions à accorder réparties de la façon suivante.

Grade de promotion	Nombre de promotions
MCF HC	59
MCF EX	17
PR 1C	17
PR EX1	22
PR EX2	17
Total	132

Les collègues promouvables, qui peuvent donc candidater à une promotion, sont celles et ceux qui remplissent au 31 décembre 2021 les critères d'ancienneté suivants :

- MCF HC : échelon 7 du grade MCF CN au 31/12/2021,
- MCF EX : 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 6 du grade MCF HC au 31/12/2021,
- PR 1C : pas d'ancienneté requise,
- PR EX1 : 18 mois d'ancienneté dans le grade PR 1C au 31/12/2021,
- PR EX2 : 18 mois d'ancienneté dans le grade PR EX1 au 31/12/2021.

Le nombre de promotions est proportionnel au **nombre de promouvables** remplissant les conditions d'ancienneté au 31 décembre 2020. On peut donc remarquer que les dossiers qui remplissent les conditions d'ancienneté en cours d'année 2021 sont promouvables, mais que leur nombre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre de promotions, à l'exception de la promotion au grade MCF EX. Les nombres de promotions sont calculés de la façon suivante :

- MCF HC : 20% des promouvables au 31/12/2020,
- MCF EX : calculé en fonction de l'objectif d'avoir 8% du corps dans ce grade en 2021,
- PR 1C : 15% des promouvables au 31/12/2020,
- PR EX1 : 15% des promouvables au 31/12/2020,
- PR EX2 : 21% des promouvables au 31/12/2020.

1. Principes d'étude des dossiers

La section rappelle l'existence sur son site¹ d'une note à destination des candidates et des candidats à un avancement de grade. Voir la section « Promotion ». Cette note explicite les éléments attendus dans le dossier et les critères, pour chaque grade, sur lesquels la section s'appuie pour évaluer les dossiers.

Il semble important de rappeler que, comme précisé dans cette note, la section « souhaite pouvoir évaluer le **delta depuis la dernière promotion** (ou le recrutement) ». Il ne s'agit bien évidemment pas d'ignorer l'intégralité de la carrière. Concrètement la section préconise de « proposer un résumé de la carrière et un développement plus détaillé des activités depuis la dernière promotion » et ce, pour chacune des parties du dossier, activités scientifiques, activités pédagogiques, responsabilités collectives. La section constate un nombre significatif de dossiers qui ne prend pas en compte cette recommandation. La section remercie les candidates et les candidats d'en prendre connaissance.

La section 27 continue d'encourager les candidates et candidats à faire état dans leur dossier de tout élément de nature à avoir pu engendrer un retard de carrière. Cela concerne par exemple les congés maternité et parental, mais également les événements de santé et/ou personnel ayant conduit par exemple à une reconnaissance RQTH ou un arrêt longue maladie.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, la section 27 respecte les règles de déontologie du CNU². Elle renforce ces règles en faisant en sorte qu'un membre du CNU ne rapporte pas et n'intervienne pas sur les dossiers dont il ou elle a été directeur, directrice de thèse de doctorat ou garant, garante d'HDR, dont il a fait partie du jury de thèse de doctorat ou d'HDR, du même établissement, du même laboratoire, avec qui il a travaillé ou publié, du même site géographique, sur lequel il a déjà rapporté lors d'une session précédente (dans une même mandature) de la section 27.

La section 27 a mis en place, pour chacune de ses sessions, des référentes et des référents parité et égalité des chances. Encore, plus que les autres membres de la session, ces personnes sont chargées d'être attentives aux biais sociétaux et de stéréotypes qui pourraient apparaître lors de l'examen des dossiers et d'alerter la section, le cas échéant, de façon à ce que ces biais puissent être évités.

¹ <https://cnu27.univ-lille.fr>

² https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/CNU/installation/7_FICHE4_Deontologie_et_obligations_de_deport.pdf

2. Bilan

Le tableau suivant présente le nombre de promouvables et de candidatures par grade de promotion.

Grade de promotion	Promouvables	Candidatures
MCF HC	779	251
MCF EX	149	48
PR 1C	227	90
PR EX1	331	96
PR EX2	205	68
Total	1691	553

Par rapport à 2020, le nombre de promouvables est en augmentation de 2% (6% pour les MCF, baisse de 3% pour les PR), et le nombre de candidatures est en baisse de 4% (4% pour les MCF, 5% pour les PR). En MCF, la pression est la plus forte pour le passage au grade MCF HC (1 promotion pour 4,3 candidatures). En PR, la pression est la plus forte pour le passage au grade PR 1C (1 promotion pour 5,3 candidatures).

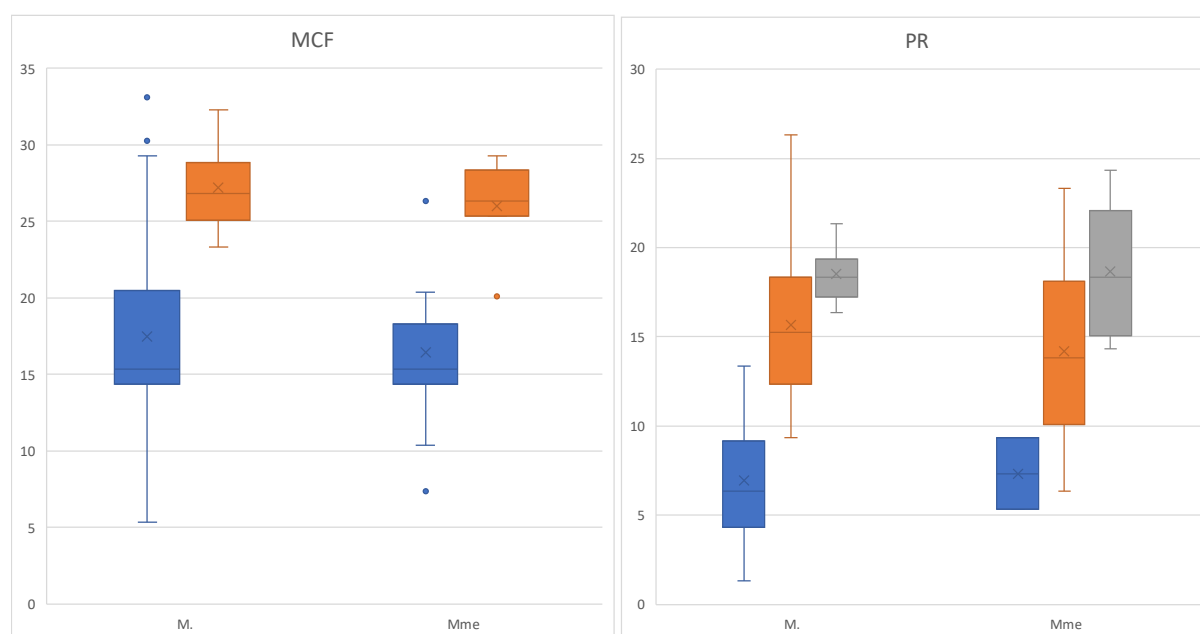
Le tableau suivant présente une répartition des promouvables et des candidatures par genre. Si on constate globalement la même répartition des genres pour les promouvables et les candidatures, celle-ci varie selon les grades. Pour mémoire la répartition des genres F/H au sein de la section 27 s'établit à 24% / 76% (en MCF 26% / 74%, en PR 19% / 81%).

	Femmes		Hommes	
	Promouvables	Candidatures	Promouvables	Candidatures
MCF HC	23%	25%	77%	75%
MCF EX	38%	25%	62%	75%
PR 1C	15%	14%	85%	86%
PR EX1	17%	19%	83%	81%
PR EX2	23%	21%	77%	79%
Total	22%	22%	78%	78%

Le tableau suivant présente les taux de réussite par genre. Globalement les candidatures féminines réussissent mieux que les candidatures masculines (35% vs. 21%). Cela s'observe pour tous les grades, à l'exception du passage PR 1C. Notons néanmoins dans ce dernier cas la taille réduite de l'échantillon (13 candidates).

	Femmes	Hommes
MCF HC	34%	20%
MCF EX	58%	28%
PR 1C	15%	19%
PR EX1	33%	21%
PR EX2	43%	20%
Total	35%	21%

Les deux graphes suivants présentent la répartition des anciennetés de corps pour les promues et les promus dans chacun des grades : MCF HC (en bleu) et MCF EX (en orange) dans le graphe de gauche, PR 1C (en bleu), PR EX1 (en orange) et PR EX2 (en gris) dans le graphe de droite. Pour les MCF, l'ancienneté de corps médiane des promues est identique à celle des promus pour le passage MCF HC (15,3 ans), et légèrement inférieure pour le passage MCF EX (26,3 ans pour les promues et 26,8 ans pour les promus). Pour les PR, l'ancienneté de corps médiane des promues est identique à celle des promus pour le passage PR EX2 (18,3 ans), inférieure pour le passage PR EX1 (13,8 ans pour les promues et 15,25 ans pour les promus), tandis qu'elle est supérieure pour le passage PR 1C (7,3 ans pour les promues et 6,3 ans pour les promus). Notons néanmoins dans ce dernier cas la taille réduite de l'échantillon (2 promues).



Bilan qualitatif

Globalement la section constate que de nombreux dossiers sont bons voire très bons. Il n'en demeure pas moins que l'avancement de grade s'apparente à un concours pour lequel le nombre de places est limité. Le retour qui est fait aux candidates et candidats doit donc s'interpréter relativement aux autres dossiers en présence. Il ne s'agit donc pas d'un jugement de valeur absolu sur les dossiers, mais d'un jugement relatif.

3. Retour sur les promotions 2020

À la date de rédaction de ce compte-rendu, les promotions 2021 par les établissements ne sont pas encore connues. Un bilan peut néanmoins être fait sur les promotions 2020.

Pour mémoire, les promotions sont accordées à 50 % par le CNU, et à 50 % par les établissements. Si les promotions par le CNU sont contingentées par section, elles ne le sont pas pour les établissements. Il peut donc être intéressant d'observer ce qui s'est passé en 2020 pour la section 27.

La liste de l'ensemble des promotions accordées en 2020 est disponible sur Galaxie³. Le tableau suivant reprend les nombres de promotions accordées par la section 27 et par les établissements aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs de la section 27.

2020	CNU27	Établissements
MCF HC	50	51
MCF EX	23	26
PR 1C	19	22
PR EX1	23	21
PR EX2	16	10
Total	131	130

Globalement, les nombres de promotions accordé par ces deux voies sont comparables même si des différences existent en fonction des grades.

À ces 261 promotions obtenues par la voie de l'avancement de grade dit de droit commun (CNU et établissements), s'ajoutent six autres promotions (2 en MCF HC, 2 en PR EX1, 2 en PR EX2) obtenues par des candidates et des candidats à l'avancement de grade par la voie dite spécifique. Il s'agit d'une voie pour les collègues qui exercent des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche, essentiellement des fonctions de direction, dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

³ https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/electra/promus_2020.pdf